

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 mars 2018

SECRET DES AFFAIRES - (N° 675)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL95

présenté par
M. Gauvain, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 80, substituer aux mots :

« qui n'est plus »

le mot :

« non ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.